

ASSEMBLÉE NATIONALE

PLFR POUR 2020 - (N° 3522)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 327

présenté par

M. Gérard, Mme Vanceunebrock, Mme Mörch, M. Mendes, Mme Pitollat, Mme Liso,
M. Touraine, M. Mis et Mme Atger

ARTICLE 5**ÉTAT B****Mission « Solidarité, insertion et égalité des chances »**

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.